

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés Question écrite n° 70800

Texte de la question

M. Yves Blein attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des enfants et jeunes adultes atteints d'autisme. En mars 2012, La Haute autorité de santé (HAS) et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) publiaient des recommandations de bonne pratique sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent avec autisme ou autres troubles envahissants du développement. Ces recommandations avaient pour objectif de donner aux professionnels des repères leur permettant d'améliorer leurs pratiques et de favoriser l'épanouissement personnel, la participation à la vie sociale et l'autonomie de l'enfant et de l'adolescent. Parmi ces recommandations, les interventions fondées sur une approche éducative, comportementale et développementale étaient mises en avant. La HAS et l'Anesm se sont clairement prononcées pour la mise en place précoce d'interventions fondées sur des approches comportementales qui donnent toute leur place aux méthodes éducatives comme la méthode ABA (Applied Behavior Analysis). Depuis cet avis, nombreuses sont les familles qui ont fait appel à ce type d'accompagnement dont les résultats sont probants. Mais ces interventions qui viennent en complément des traitements classiques représentent des charges supplémentaires qui viennent grever l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Il souhaite donc savoir si elle envisage de prendre en compte les résultats des méthodes ABA et permettre aux parents d'enfants atteints d'autisme qui suivent ce protocole de voir leur complément de l'AEEH augmenter d'une catégorie afin d'alléger les charges auxquelles ils sont exposés.

Données clés

Auteur: M. Yves Blein

Circonscription: Rhône (14e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 70800

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 décembre 2014, page 10143

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)